

Pour le SNE-CSEN 62 :

M Olivier BULTEL

Représentant syndical SNE 62

o.bultel62@laposte.net

06 88 48 85 23



à ARQUES, le 30 novembre 2021

A Monsieur Sürig, Directeur académique des services de L'Education nationale du Pas-de-Calais,

Objet : Part modulable de la prime REP+

Monsieur,

Avant tout propos, le SNE 62 tient à rappeler qu'il revendique une indemnité – et non une prime – reconnaissant l'engagement professionnel pour TOUTES les équipes de TOUTES les écoles (*qu'elles fassent partie d'un réseau d'éducation prioritaire ou non*).

De même, il pense, qu'outre l'investissement collectif, celui individuel manque de reconnaissance. C'est pourquoi le SNE réclame également des indemnités de missions particulières versées individuellement pour tous les enseignants du premier degré qui contribuent à faire vivre leur école que ce soit dans le cadre de projets, de soutien aux directeurs, etc... En effet, sans vouloir y mettre de connotation péjorative, cet investissement dépend bien souvent de contraintes extra-professionnelles mais aussi de la volonté ou de la motivation de chacun. C'est pourquoi le temps passé doit être reconnu individuellement.

Sachez que le SNE 62 a été contacté par plusieurs équipes d'écoles exerçant en REP+ au sujet de l'évaluation de l'engagement professionnel (*menée en REP+ de juillet à décembre 2021*), de la part modulable de la prime REP+ et de son versement (*part qui sera identique pour tous les PE d'une même école*).

En effet, ces équipes se sentent lésées quant au montant qui leur serait attribué. Leurs inspecteurs de circonscription auraient indiqué aux directeurs faisant partie du réseau que les quotas académiques [*25% des équipes qui toucheraient 200€ net (234€ brut), 50% 360€ net (421€ brut) et 25% 600€ net (702€ brut)*] seraient respectés au sein-même des circonscriptions. De ce fait, certaines équipes – dont le nombre de PE est important – ne pourraient d'office bénéficier des 600€ alors que des actions identiques sont menées à l'échelle du réseau auquel leur école appartient.

Où se situe l'équité ?

Pourquoi instaurer un temps d'évaluation de juillet à décembre 2021 reposant sur des objectifs et leviers identifiés si la désignation du montant de la part modulable ne peut se décider qu'arbitrairement ?

Est-ce cela reconnaître l'investissement des équipes dans la réussite des élèves ?

Est-ce ainsi que l'on réussira à stabiliser les équipes en REP+ ?

La mise en place des quotas (actuellement imposés par la circulaire ministérielle) ne pouvant être que contreproductives à l'échelle de chaque circonscription, le SNE 62 propose une répartition de cette part modulable à l'échelle du département ou de l'académie afin d'établir une réelle équité.

Dans l'attente d'une réponse de votre part à cette proposition, et nous mettant bien sûr à votre disposition pour tout contact ou toute rencontre éventuelle, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur académique des services de l'Education nationale du Pas-de-Calais, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Pour le SNE 62, M Olivier BULTEL.

sne! ENSEIGNER
59 62 C'EST S'ENGAGER.